



Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIÈRE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

COMMUNIQUE

FO demande l'abandon de toute forme de mastérisation.

FO ne s'associe pas à la journée d'action du 15 décembre.

L'action commune nécessite des moyens d'action crédibles.

La FNEC FP – FO considère que tant pour la réforme de la formation des enseignants que pour la réforme des lycées, la multiplication des journées d'action, des journées de mobilisation avec initiatives variables... n'est pas à même de faire reculer les ministres. Elle considère que seul un appel de toutes les organisations syndicales à préparer ensemble la grève jusqu'à satisfaction correspond aux exigences de l'heure.

Elle appelle les personnels dans les écoles, les collèges, les lycées, les établissements d'enseignement supérieur à exiger plus que jamais l'abandon de toute forme de mastérisation et le retrait total des décrets et circulaires Darcos, Chatel, Péresse sur la formation des maîtres.

L'action commune nécessite des revendications claires.

La FNEC FP – FO n'est pas associée au communiqué intersyndical « sur la réforme de la formation des enseignants » signé par 19 organisations syndicales. La déclaration des 19 se prononce pour « le retrait des décrets concernant la formation des enseignants et des textes d'application déjà publiés ». La FNEC FP – FO partage cette exigence mais ensuite, dans la liste des revendications avancées, on peut lire la demande de « l'obtention d'un master », d'une « évolution du contenu des épreuves des concours » ce que justement propose la « mastérisation ». Il y a là double langage.

Le 9 novembre, le ministère organisait une réunion avec les fédérations syndicales.

Il s'agissait d' « échanger » sur le projet de circulaire organisant les masters d'enseignement (M1 et M2), projet qui doit être présenté au CNESER du 21 décembre 2009.

La FNEC-FP FO a rappelé son opposition fondamentale au projet de masterisation :

- car il s'agit d'une « remise en cause de l'articulation diplôme / concours national de recrutement / formation professionnelle initiale du fonctionnaire en position statutaire, rémunéré par un traitement au 1er échelon de son corps, dans des écoles d'application », comme le précise le Congrès de la FGF
- car il s'agit d'une remise en cause de l'enseignement universitaire fondé sur des disciplines, comme de la formation professionnelle effectuée dans les IUFM sous statut de fonctionnaire stagiaire.

Dans ces masters en deux ans, on demande aux étudiants de préparer deux sessions de concours en 6 mois, de s'initier à la recherche (avec rédaction de mémoire), de recevoir un enseignement disciplinaire, d'effectuer 108 heures de stages d'initiation, puis 108 heures de stages en responsabilité, seul dans une classe de lycée ou collège, de suivre des cursus de formation professionnelle, et d'autres de connaissance du système éducatif.

Enseignements atomisés, emplois du temps éclatés. Les craintes sont grandes de voir tous les masters « passer à cette moulinette ». Le recteur Hetzel a finalement indiqué « qu'il n'avait pas le mandat de modifier ce qui avait été décidé par les ministres ».

La FNEC FP-FO confirme les mandats qui sont les siens :

- abrogation des décrets sur la mastérisation,
- retrait de la circulaire du 28 août 2009 qui envoie 150 000 étudiants en stages « d'apprentissage »,
- recrutement à Bac + 3 (Bac + 4 pour l'agrégation),
- maintien des concours sous leur forme actuelle avec le maintien de la qualification disciplinaire
- maintien de tous les sites IUFM et de tous leurs postes.

Ces revendications sont celles de la pétition nationale dont la FNEC FP – FO a pris l'initiative et qui a d'ores et déjà recueilli des milliers de signatures, dont les premières ont été remises le 13 novembre aux ministres.

Montreuil, le 11 décembre 2009